

L'an deux mil quinze, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 14 décembre 2015

**Présents** : M. CHALENCON, Mme THILLIER, Mme AUDUGE, M. BONNEAU, M. DEVIENNE, M. LEGRAND, Mme FIZAILNE, M. AUXIETRE, Mme SABY, M. REGNAULT, Mme LABALTE, Mme PIGELET, Mme LE PAPE, M. RIGAUD, M. GOBET Jean-Marie, M. CHARRIER.

**Absents excusés qui donnent procuration** :

Mme CRISTO qui donne procuration à M. RIGAUD

M. GOBET Daniel qui donne procuration à M. REGNAULT à partir de 10h35

**Nombre de membres** :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Monsieur René BONNEAU a été élu secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2015
- 2) Avis concernant le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par M. le Préfet
- 3) Décisions modificatives
- 4) Informations diverses

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion de soutien à Jean-Louis FITY Maire de Poiseux.

« Face aux menaces de mort répétées envers notre collègue Jean-Louis FITY, Maire de Poiseux consécutives à l'accueil de migrants dans une propriété privée de sa commune, le Conseil Municipal d'Urzy à l'unanimité tient à lui apporter son soutien au nom des valeurs républicaines que nous partageons. »

### **N°1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015**

Le compte rendu du 10 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

## N° 2 AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) prévoit qu'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par Monsieur Le Préfet. Ce projet a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015.

Cette commission est composée de membres du collège : des Maires, des EPCI à fiscalité propre, des syndicats mixtes et syndicats de commune ainsi que des membres élus par le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Ce schéma n'est pas un simple document d'orientation mais comporte des effets juridiques. Il constituera notamment la base légale de l'évolution de la carte intercommunale (fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, suppressions, transformations, fusions de syndicats).

Considérant que le projet est adressé pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale, aux membres des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes.

Les avis des collectivités recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 3 mois pour se prononcer. Les propositions de modification du projet de schéma adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres seront intégrées dans le projet de schéma.

Le SDCI sera arrêté par Monsieur le Préfet avant le 31 mars 2016.

Vu le projet de SDCI du département de la Nièvre,

Le Conseil Municipal d'Urzy :

- émet un avis favorable sur ce projet de SDCI concernant la fusion des communautés de communes.

Vote :

13 pour

6 contre

Après le vote, plusieurs élus ont regretté le calendrier trop restreint imposé qui ne leur a pas permis d'appréhender les conséquences de ces fusions (personnel territorial, fiscalité, compétences).

**AVIS SUR LE PROJET DE FUSION DE LA CCBN – PAYS CHARITTOIS – ENTRE NIEVRES  
ET FORETS**

**Conseil municipal du 19 décembre 2015**

La loi NOTRe du 07/08/2015 a défini, dans son article 33, la procédure de révision des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) modifiant l'article L5210-1-1 du CGCT.

Le nouveau schéma a donc été présenté à la CCBN ainsi qu'aux communes de cette intercommunalité début octobre 2015 : il prévoit la fusion des communautés : CCBN, Pays Charitois et Entre Nièvrès et Forêts.

Aujourd'hui, il nous est demandé d'émettre un avis sur ce projet de fusion. Sans avoir le moindre à priori sur ce schéma de coopération intercommunale, force est de constater que les délégués communautaires de la CCBN et les conseillers municipaux d'Urzy n'ont eu que peu d'éléments factuels nécessaires pour prendre une décision aussi importante avec des implications à long terme. En conséquence :

- Considérant le manque crucial de débat au sein du conseil municipal sur ce projet de fusion des 3 intercommunalités
- Considérant l'absence totale d'autres projets de fusion avec d'autres intercommunalités
- Considérant l'absence dommageable avant toute prise de décision de simulations sur les conséquences de cette fusion
- Considérant l'absence regrettable de projet de développement à l'échelle du nouveau territoire
- Considérant que la CCBN fait partie du SCOT du grand Nevers, ce qui n'est pas le cas des deux autres intercommunalités et que nous n'avons aucune indication sur l'intention de la nouvelle intercommunalité
- Considérant que la CCBN fait partie du PETR Nevers Sud Nivernais alors que les deux autres intercommunalités ne font partie d'aucun PETR, qu'en ce qui concerne la CCBN des projets avec le PETR Nevers Sud Nivernais sont en cours et qu'il conviendra de se positionner sur l'appartenance à un PETR

Par ces motifs :

Les 4 élus de la liste « Tous unis pour Urzy » se voient contraints de voter contre le projet de fusion CCBN – Pays Charitois – Entre Nièvre et Forêts.

Nous demandons instamment que soient débattus en conseil municipal les effets liés au projet de fusion sur :

- L'emploi territorial
- Les conséquences des compétences transférées ou abandonnées.

Le 19 décembre 2015

### **N° 3 AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) CONCERNANT LES SYNDICATS**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que la loi NOTRe prévoit le transfert de l'eau et de l'assainissement aux EPCI à fiscalité propre à titre obligatoire seulement pour 2020.

- Considérant que les SIAEP et SIAEPA disposent aujourd'hui d'une expertise technique immédiatement mobilisable et demeurent des structures de proximité à conserver.
- Considérant que la conduite des fusions et mutualisations par les syndicats eux-mêmes, dans la concertation, et non par un procédé unilatéral, constitue une condition déterminante pour la satisfaction des usagers, en particulier en terme de maîtrise des prix et de qualité du service.
- Considérant que le SIAEPA de la Région de PREMERY échange avec les SIAEP / SIAEPA du Val de Bargas, des BERTRANGES, et de URZY/ST MARTIN D'HEUILLE, en vue d'exercer en commun la compétence eau potable et Assainissement, via la fusion de ces structures ou la création d'un syndicat mixte exerçant les compétences sur le territoire. Des réunions ont déjà eu lieu les 29 octobre et 16 novembre 2015.

**Sur la base de tous ces éléments, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur ce projet de SDCI celui-ci entraînant la suppression du SIAEP Urzy/Saint Martin d'Heuille car la nouvelle communauté de communes prévue au SDCI n'envisage pas de prendre les compétences « eau et assainissement » à compter du 01/01/2017.**

Vote :  
18 pour  
1 abstention

### **N°4 : INFORMATIONS DIVERSES**

C.C.B.N : Suite à la démission de Monsieur Daniel GOBET de son mandat de Conseiller Communautaire de nouveaux délégués ont été élus.

- ❖ Syctevom : délégué titulaire Patrick REGNAULT suppléant Jean-Pierre LEGRAND
- ❖ Scot : Danielle AUDUGE
- ❖ Centre Social Intercommunal : Roger RIGAUD
  
- ❖ Monsieur Eric LUQUET a été élu président de l'association de pêche Le Brochet
  
- ❖ Merci de veiller à ce que les administrés n'empruntent pas le sens interdit le long du bâtiment de la Mairie
  
- ❖ Sur proposition de Gilles DEVIENNE, les mots Liberté, Egalité et Fraternité seront inscrits sur le fronton de la Mairie.
  
- ❖ Daniel CHALENCON souhaite être associé avec Mathieu PARMENTIER technicien Rivière aux travaux de restauration et d'entretien qui vont être entrepris à l'étang Communal
  
- ❖ Madame Le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Séance levée à 11h20.

Mme JUDAS

M. CHALENCON

Mme THILLIER

Mme AUDUGE

M. BONNEAU

M. DEVIENNE

M. LEGRAND

Mme FIZAILNE

M. AUXIETRE

Mme SABY

M. REGNAULT

Mme LABALTE

Mme PIGELET

Mme LE PAPE

M. RIGAUD

M. GOBET Jean-Marie

M. CHARRIER